

N° 11
02 Décembre 2021

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 37

Match n° 23720439 Sion Lusanger As 2 / Rougé Esp 2 Seniors D5 Masculins groupe D du 24.10.2021

Dossier classé et sans suite.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain de 5 buts pour l'équipe 2 de Sion Lusanger As et 2 buts pour l'équipe 2 de Rougé Esp.

Dossier n° 51

Match n° 23695816 Moisdon Meilleraye 1 / Vallons Erdre Fc Vlp 1 Seniors D3 Masculins groupe D du 21.11.2021

La Commission décide :

- De donner match à rejouer
- Transmet à la Commission des Arbitres

Dossier n° 52

Match n° 24017043 Nantes St-Joseph 1 / Nantes Sud 98 1 compétition Loisirs groupe E du 19.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes St-Joseph pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Nantes Sud 98 suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Joseph

Dossier n° 53

Match n° 23695905 Thouaré Us 2 / Vair/Loire Herblanetz 1 Seniors D3 Masculin groupe E du 21.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Vair/Loire Herblanetz pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Thouaré Us suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Vair/Loire Herblanetz

Dossier n° 54

Match n° 23763323 E.Panafricaine St-Félix 2 / Gétigné Boussay Fc 3 Seniors D5 Masculins groupe H du 21.11.2021

La Commission décide :

- De rappeler au club de Nantes Panafricaine de respecter son engagement
- D'infliger au club de Nantes Panafricaine une amende de 120 € pour non-respect des dispositions

Dossier n° 55**Match n° 24164994 Mouzeil Teillé Ligné 2 / Châteaubriant AI 2 U18 D3 Masculin groupe B du 27.11.2021**

La Commission décide :

- Match à jouer à une date à fixer par la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins
- De transmettre le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins pour fixer la nouvelle date

Dossier n° 56**Match n° 24165542 Gj Mésanger St-Géréon 2 / Gj Loireauxence Vair 2 U15 D5 Masculin groupe C du 27.11.2021**

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 5 buts pour l'équipe 2 du club de Gj Mésanger St-Géréon
 - 1 but pour l'équipe 2 du club de Gj Loireauxence Vair
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Gj Mésanger St-Géréon et Gj Loireauxence Vair

Dossier n° 57**Match n° 24220597 La Roche Blanche Côteaux 1 / Gj Loireauxence Vair 3 U13 D3 Masculin groupe E du 27.11.2021**

La Commission décide :

- Match à jouer à une date à fixer par la Commission des pré-compétitions U13 Masculins
- De transmettre le dossier cette même commission pour fixer la nouvelle date

Dossier n° 58**Match n° 24185245 Plessé Dresny Es 3 / Le Gavre Fcgc 2 Challenge du District groupe 15 du 28.11.2021**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité à l'équipe 2 du club de Le Gavre Fcgc sur le score de 0 but à 3
- Mettre le droit de confirmation de 50 € au club fautif soit Le Gavre Fcgc
- Infliger une amende de 100 € correspondant aux frais de constitution de dossier au club Le Gavre Fcgc

Dossier n° 59**Match n° 24184343 Carquefou Usja 3 / St-Marc sur Mer Foot 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe n° 17 du 28.11.2021**

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'amender le club de St-Marc sur Mer de la somme de 10 € pour absence de signature

Dossier n° 60**Match n° 24185375 Vair sur Loire Herblanetz 2 / Vallon Erdre Fc Vlp 2 Challenge du District Albert Charneau groupe n° 27 du 28.11.2021**

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'amender le club de Vallon Erdre Fc Vlp de la somme de 10 € pour absence de signature

Dossier n° 61**Match n° 24185118 St-Nazaire Ump 2 / St-Michel Océane Fc 2 Challenge du District Albert Charneau groupe n° 01 du 28.11.2021**

La Commission décide de :

- Donner match à rejouer
- Transmettre le dossier à la Commission Seniors Masculin pour fixer une nouvelle date de jeu

Dossier n° 62

Match n° 24185204 Sévérac Fcam 2 / St-Lyphard Amicale 2 Challenge du District Albert Charneau du 28.11.2021

Match n° 24184417 Marsac sur Don As 1 / Sévérac Fcam 1 Coupe du District Albert Bauvineau du 28.11.2021

La Commission décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe 1 du club Sévérac Fcam ce qui entraîne le forfait général
- Match perdu par forfait à l'équipe 2 du club Sévérac Fcam ce qui entraîne le forfait général

Dossier n° 63

Match n° 24220570 GJ Moisdon Forges 1 / Blain Es 2 U13 D3 Masculin groupe D du 27.11.2021

La Commission décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe 1 du club GJ Moisdon Forges

Dossier n° 64

Match n° 24229629 Nantes St-Yves Esp. 2 / Nantes St-Médard de Doulon 3 U13 D4 Masculin groupe I du 27.11.2021

La Commission décide de faire jouer la rencontre à une date qui sera fixée par la Commission des pré-compétitions U13 Masculin.

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement (cf annexe).

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées.

Forfaits Généraux :

La Commission rappelle l'article 5.2.e du règlement de la Coupe du District Albert Bauvineau et du Challenge du District Albert Charneau :

« En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe sont prévues, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de cette phase de groupe.

Coupe du District Albert Bauvineau

Groupe n° 06 – St-Nazaire Af 3

Groupe n° 32 – Héric Fc 2

Groupe n° 37 – St-Joachim Bs 3

Groupe n° 47 – Loire et Divatte 3

Challenge du District Albert Charneau

Groupe n° 04 – Herbignac Sc 3

Groupe n° 07 – Pontchâteau Guillaumoises 3

Groupe n° 15 – St-Aubin des Châteaux 3

Groupe n° 23 – Notre Dame Es 2

Groupe n° 25 – Nozay Os 3

Groupe n° 37 – La Chapelle Heulin FceV 3